

**Rôle de la séance publique du 12/09/2024 à 14h30****Président** : Monsieur GASPON**Greffière** : Madame VILLEROT

---

**01) N° 2402483** **RAPPORTEUR : M. GASPON**

---

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur M. M Habibul Haque

Mme I Farzana

Requête du ministre de l'intérieur tendant au sursis à exécution du jugement N° 2308931 du 7 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, annulé la décision du 3 mai 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre la décision du 12 décembre 2022 de l'autorité consulaire française à Dacca (Bangladesh) refusant de délivrer à Mme Farzana I et à l'enfant Meheniaz M des visas de long séjour au titre de la procédure de regroupement familial et d'autre part, enjoint au ministre de leur faire délivrer les visas de long séjour sollicités dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent jugement.